



## APPEL A PROJETS D'INFORMATISATION ET D'EQUIPEMENTS NUMERIQUES

Type d'aide	<b>Aide à l'investissement</b>
Enjeux	<p>Les équipements culturels dans les Yvelines présentent, par la diversité de leurs ressources, un fort potentiel de développement d'accès à la connaissance et de rayonnement pour les territoires. Le Conseil départemental souhaite <b>les aider dans l'acquisition d'équipements informatiques et numériques permettant d'optimiser leurs services et leurs actions</b>. Cette aide, en soutenant prioritairement les projets de coopération entre plusieurs établissements, contribuera à <b>augmenter l'offre de diffusion sur l'ensemble du territoire yvelinois et à démultiplier les services de proximité</b>.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"><li>• Encourager la coopération des acteurs culturels au moyen d'outils numériques, de logiciels facilitant le travail en réseau ;</li><li>• Faciliter l'émergence de nouveaux modes de diffusion et d'accès ;</li><li>• Assurer un accès équitable à l'offre de contenus culturels et à la connaissance ;</li><li>• Adapter l'offre culturelle et répondre aux besoins différenciés des usagers grâce à des solutions automatisées.</li></ul>
Bénéficiaires	Communes engagées dans un projet de réseau intercommunal, E.P.C.I. ou groupements d'équipements culturels régis par une convention, associations loi de 1901.
Principes	<p>Cet appel à projet concerne toute initiative à rayonnement territorial supposant, pour sa réalisation, l'acquisition d'un équipement numérique.</p> <p>Matériels, logiciels, système de gestion, bornes, objets connectés pourront être pris en compte dans la mesure où ils sont un préalable au développement d'un réseau, au rayonnement de la structure porteuse, et où ils intéressent des zones où l'offre numérique est insuffisante.</p> <p><b>NB</b> : aucune aide culturelle départementale n'est cumulable. Un projet soutenu en 2017 et reconduit, ne peut être aidé en 2018.</p>
Critères d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"><li>• Présenter un projet d'acquisition d'équipement numérique s'intégrant au développement d'un réseau et au rayonnement de ses activités ;</li><li>• Le projet devra contribuer à cibler des publics éloignés ou viser à faciliter l'accès à la culture (dans des objectifs d'inclusion) ;</li><li>• L'équipement numérique comportera des aspects innovants : dans le processus de mise en œuvre, dans le type de solutions proposées, pour les usages induits.</li></ul>
Montant de l'aide	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>taux maximum : 30 % de la dépense HT ;</b></li><li>• <b>plancher : 1 500 € ;</b></li></ul> <p><b>Restriction</b> : montant de l'aide soumis aux règles de cofinancement du Code général des collectivités territoriales ; instruction des demandes dans la limite des crédits disponibles ouverts à ce titre au budget départemental.</p>

## EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS EN 2017

« **Mise en réseau des bibliothèques de la Communauté des Communes des Portes de l’Ile-de-France «Lire en boucles»** » : un projet phasé en deux temps, d’abord l’informatisation des équipements existants avec SIGB (Système Intégré de Gestion de Bibliothèque) et portail web commun ; puis le déploiement de l’accès au portail web à l’ensemble des habitants du territoire.

Montant de l’aide : 5 610 € ; territoire concerné : Centre Yvelines.

« **Equipement numérique et sonore du Château Ephémère 2017** ». Un projet porté par l’association Vanderlab pour proposer des résidences de création numérique aux artistes et aux développeurs, promouvoir et partager la culture numérique avec le grand public, offrir enfin, des espaces de convivialité.

Montant de l’aide : 40 000 € ; territoire concerné : Seine Aval.

## COMMENT DEPOSER UN PROJET

**Ouvrir un compte utilisateur** sur le portail des subventions du Conseil départemental à l’adresse suivante : <https://partenaires.yvelines.fr/extranet>

**Compléter le formulaire**

**Y joindre les pièces à fournir**

**Valider le dépôt en ligne du projet** avant le 31 janvier 2018, 13 heures

## PROCESSUS DE SELECTION

Une **commission de sélection** composée de 6 membres permanents (vice-président délégué à l’environnement, la culture et le tourisme ; conseiller départemental, président de la Commission enseignement, culture, jeunesse et sport ; directeur général adjoint Jeunesse et Qualité de Vie ; directeur de la Culture, des Patrimoines et des Archives ; responsable du Pôle Développement culturel ; représentants de chaque territoire d’action départementale) se réunit pour noter les projets et permettre leur classement. Sur proposition de cette commission, **l’assemblée départementale** décide des projets soutenus et vote l’attribution des aides.

## PLANNING

**Date limite d’envoi de la demande** : 31 janvier 2018, 13 heures

**Réunion de la Commission de sélection** : mars 2018

**Commission permanente du Conseil départemental** : mai / juin 2018

**Signature d’une convention** : juin / juillet 2018

**Versement de l’aide** : juin / juillet 2018

**Transmission des indicateurs d’évaluation** : mois suivant la fin du projet

## CONTACT

**Nathalie Barbier** : [nbarbier@yvelines.fr](mailto:nbarbier@yvelines.fr), 01 39 07 79 06.

**Sylvie Gras** : [sgras@yvelines.fr](mailto:sgras@yvelines.fr), 01 39 07 76 57.